

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Commission permanente du 30 avril 2019

Mercredi 01 mai 2019

La Commission Permanente du Conseil Régional s'est réunie ce mardi 30 avril 2019, sous la présidence de Didier Robert, à l'Hôtel de Région Pierre Lagourgue. Les conseillers régionaux ont examiné et voté plus de 50 rapports sur lesquels s'étaient préalablement prononcées les commissions sectorielles dans les domaines de l'éducation, de l'économie, de l'industrie, du développement durable, du logement, de l'économie circulaire, des chantiers routiers, de la coopération régionale...

L'ACTION DE LA RÉGION EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI DES RÉUNIONNAIS

L'investissement, les aides aux entreprises, le développement des chantiers, la formation, permettent une véritable dynamique pour l'activité et l'emploi. À ce titre, la collectivité représente un acteur majeur de la commande publique. L'accès à l'emploi passant aussi par la formation, la Région accompagne chaque année les centres, organismes ou encore associations pour la mise en œuvre de programmes de formations afin que chaque Réunionnais puisse disposer des clés pour réussir, s'insérer professionnellement et s'épanouir.

> La Commission Permanente a renouvelé la convention d'engagement (2019-2021), avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en vue de poursuivre le développement de la politique d'accueil et de maintien dans l'emploi des agents de la collectivité reconnus en qualité de travailleurs handicapés.

> Les conseillers régionaux ont voté le renouvellement de 45 chantiers Emplois Verts d'une durée de 12 mois correspondant à un effectif total de 519 personnes, correspondant à 464 contrats Parcours Emploi Compétences (PEC – anciens contrats aidés) et de 55 encadrants temps plein représentant une enveloppe globale de **5 033 644 €**.

La Région entend consolider son intervention en 2019 mais également accentuer ses efforts suite au recul de l'État sur sa participation d'une part et pour répondre à un contexte social particulièrement difficile.

Formation

> La Commission Permanente a voté une subvention de **5 000 €** en faveur de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM) – antenne de La Réunion pour l'organisation d'un colloque international « Penser l'Architecture en milieu tropical ».

> Le dispositif des allocations régionales de recherche de doctorat contribue à la formation de jeunes étudiants, en particulier au sein des unités de recherche du territoire, en permettant l'accompagnement chaque année de futurs docteurs mais aussi le renforcement de la recherche et de l'innovation sur le territoire réunionnais. À ce titre, les conseillers régionaux ont voté une enveloppe de **1 080 000 €** pour l'accompagnement des doctorants de la session 2019.

> La collectivité accompagne chaque année l'Université de La Réunion pour la formation et la réussite des jeunes réunionnais. À ce titre, la Commission Permanente a voté en faveur de l'Université de La Réunion :

- **20 706 €** en faveur de l'UFR de Droit et d'Économie au titre de l'année universitaire 2018/2019,

pour le dispositif d'aide aux étudiants relatif au parcours préparatoire au concours des trois fonctions publiques

- **5 000 €** pour l'organisation du colloque « les compétences non juridictionnelles des chambres régionales des comptes ».
- **2 000 €**, pour l'organisation du 30^e congrès « Math en jean's » au lycée de Bellepierre.
- **2 400 €** pour la publication des actes du colloque « l'habitude en droit ».

Tourisme

En 2018 La Réunion a accueilli 534 630 touristes, soit une augmentation de + 5,3% par rapport à 2017, auxquels s'ajoutent 39 433 croisiéristes, portant ainsi le nombre de nos visiteurs à 574 063 personnes (+ 4,2 % / 2017). Ces chiffres positifs pour La Réunion viennent conforter le travail mené chaque année notamment par l'IRT. Dans ce cadre, les conseillers régionaux ont voté l'attribution d'une subvention régionale à hauteur de **10 068 001 €** au Comité régional de Tourisme Île de La Réunion Tourisme (IRT), pour la mise en œuvre de son programme d'actions et d'investissements 2019, hors POE FEDER 2014-2020.

Lycée

> Les Régions assurent, dans le cadre de leur compétence lycée, la construction, la réhabilitation, la rénovation, l'extension, la maintenance des lycées ainsi que leur équipement. L'objectif: offrir aux jeunes les meilleures conditions de réussite et de préparation aux études et à l'insertion. Dans ce cadre, la Commission Permanente a voté une enveloppe de **6 412 197 €** pour les Dotations Globales d'Équipement des 45 lycées publics, au titre de l'année 2019. Une enveloppe de **1 994 792,80 €** a également été votée en faveur des 5 lycées privés.

> les Régions assurent la gestion des personnels exerçant les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique des lycées. À ce titre, la Commission Permanente a voté une enveloppe de **331 948 €** pour la gestion des équipes mobiles d'adjoints techniques territoriaux (EMATT).

> Les conseillers régionaux ont voté une enveloppe de **285 500€** en faveur des lycées Ambroise Vollard, Antoine de Saint-Exupéry, la Renaissance et Sarda Garriga au titre de la dotation d'équipement spécifique en matière de restauration scolaire pour l'exercice 2019.

Sport

> Les conseillers régionaux ont approuvé le projet de convention tripartite d'objectifs et de moyens entre l'État, la Région Réunion et le Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de La Réunion. Celle-ci vise à définir l'ambition partagée de l'État et de la Région pour le CREPS et définir le rôle de chacun.

Les aides européennes : FEDER 2014/2020 pour La Réunion

Dans le cadre du programme Opérationnel Européen FEDER 2014-2020 la Commission Permanente a approuvé les demandes de subvention suivantes :

> **379 459,74 €** (303 567,79€ FEDER ; 75 891,95 € Région) ont été votés en faveur de l'association « Domaine des Tourelles » en vue de la réalisation de son programme d'actions 2019 et de l'association pour le développement industriel de La Réunion (ADIR) pour la réalisation de son programme d'actions « Les Nouveaux Défis 2019 »

> Dans le cadre de la compensation des surcoûts de transports liés à l'ultra-périphérie, la Commission Permanente a voté :

→ VOLET1 « Extrants » :

318 000 € (265 000€ FEDER ; 53 000 € Région) en faveur de la SASU « RHUMS & PUNCHS ISAUTIER ».

→ VOLET 2 "Intrants productifs" :

- une enveloppe globale de **966 619,03 €** (FEDER) répartie en faveur de la SARL « GLACES DE BOURBON » , la SAS « FROMAGERIES DE BOURBON », la SAS « NOUVELLE IMPRIMERIE DIONYSIENNE », la SARL « ATELIER METALLO BOIS », la SAS « ATELIER DU PORT ».

- une enveloppe globale de **1 184 220,32 €** (FEDER) répartie en faveur du GIE « RHUMS REUNION » , la SA « SPHB», la SAS « GRAND SUD PRODUCTIONS », la SA « SALAISONS DE BOURBON », la SARL « EMPREINTE LOCALE », la SARL « SORINORD » », la SA « SETAA », la SICA « BOVINS VIANDE ».

> Sur le volet Industrie et Artisanat, la Commission Permanente a voté :

- **170 800 €** (136 640 € FEDER ; 34 160€ Région) en faveur de la SARL RESERVOIR REUNION.

- **171 871,12 €** (137 496,90 € FEDER ; 34 374,22 € Région) en faveur de la SASU AMOI et de la SAS LMBDO.

> Sur le volet Tourisme, la Commission Permanente a voté :

- **24 396,87 €** (19 517,50 € FEDER ; 4 879,37 € Région) en faveur de la SARL « Les embruns du Baril »

> Dans le cadre de la fiche action « conquête des marchés extérieurs », une enveloppe de **6 104,95€** (4 883,96 € FEDER ; 1 220,99 € Région) a été votée en faveur de l'agence régionale de développement d'investissement et d'innovation (nexa).

> Sur le volet « renforcement de l'encadrement dans l'entreprise », une enveloppe de **70 835,72 €** (56 668,58 € FEDER ; 14 167,14 € Région) en faveur de la SAS « INDIAN OCEAN CONNECT » et de la SASU « CROWDAA FRANCE ».

L'ACTION DE LA RÉGION RÉUNION POUR LE PATRIMOINE, LA CULTURE ET LE SPORT

> Dans le cadre du dispositif « Mobilité Sportive océan Indien » visant à favoriser les échanges sportifs entre pays de la zone, la Commission Permanente a voté une enveloppe globale de **40 232€** répartie comme suit :

- 24 536 € en faveur de la Ligue Réunionnaise de Volley-Ball

- 15 696 € en faveur de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme

Culture

> La collectivité encourage et soutient les initiatives culturelles. À ce titre , dans le cadre du Fonds Culturel Régional, la Commission Permanente a voté une enveloppe globale de **1 809 809 €** répartie comme suit :

- 45 000 € en faveur de neuf associations pour la réalisation de manifestations liées aux festivités du Nouvel An Tamoul, du Nouvel An Chinois.

- 130 790 € en faveur de 19 associations dans le domaine des Arts plastiques.

- 121 340 € en faveur de 7 associations dans le domaine de l'enseignement artistique.

- 240 000 € au titre des aides régionales individuelles de formation art et culture.

- 99 500 € en faveur de 18 associations dans le secteur patrimoine culturel

- 104 870 € en faveur de 12 associations dans le secteur de la littérature

- 1 068 309 € en faveur de 11 établissements de création et de diffusion du spectacle vivant.

> Les conseillers régionaux ont approuvé la participation de la collectivité à la création de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage en tant que membre fondateur, la participation de la collectivité à hauteur de 10 000 € à la Fondation, et la désignation des élus représentant de la collectivité au sein du Conseil des territoires.

L'ACTION DE LA RÉGION RÉUNION POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES RÉUNIONNAIS

> Parce que la restauration scolaire constitue un élément important de la vie d'un lycéen et contribue à sa réussite éducative, la Région Réunion s'est engagée dans une ambitieuse politique volontaire de valorisation de la production locale au sein des restaurants scolaires. À ce titre, les conseillers régionaux ont pris acte de la Charte entre l'État, le Département, la Région Réunion et ses partenaires, en faveur d'une restauration collective publique responsable à La Réunion.

> La Commission Permanente a voté l'attribution d'une enveloppe complémentaire de **4 399,89 €** en faveur de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) pour le soutien à l'hébergement des lycéens de Mafate dans des familles d'accueil, sur l'année scolaire 2018/2019.

> La Commission Permanente a voté une enveloppe de **9 450 €** au titre de la contribution régionale aux frais de gestion et d'expertise comptable du Fonds de Garantie Leader – année 2019.

EXPLIQUER L'ACTION PUBLIQUE ET LA DÉMARCHÉ D'OPTIMISATION DES MOYENS

> Dans un contexte de contrainte budgétaire exacerbé par le contrat de Confiance, la collectivité doit s'attacher à juguler ses dépenses de fonctionnement en maintenant la qualité de ses missions publiques. Un des axes d'intervention est la recherche d'un renforcement de l'efficacité des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

La Commission Permanente a pris acte du rapport présentant les démarches initiées par les directions techniques supports de la collectivité pour tendre à faire diminuer les coûts de fonctionnement et des consommations (électricité, eau, téléphonie, papier, carburant, gardiennage, sécurité, véhicules ...), optimiser l'exploitation, la maintenance et la qualité d'usage du patrimoine immobilier régional (locaux de travail, lycées, centre de formation, autres...) ou améliorer la productivité des agents en leur mettant à disposition des outils informatiques facilitateurs.

Parmi les actions engagées :

- La réhabilitation de l'immobilier existant pour une optimisation des espaces
- Des bilans de consommation d'énergie et des travaux d'optimisation des systèmes (électricité, eau...) qui ont permis de réduire la consommation.
- installations d'ampoules basse consommation sur tous les bâtiments
- installations de télé relève automatique de consommation d'eau permettant d'identifier instantanément les fuites d'eau.
- poursuite de la démarche de dématérialisation
- ...